

Image not found or type unknown



Succession femme ou enfant ?

Par **Hélène**, le **20/04/2010** à **17:58**

Bonjour, mon père est décédé, ses héritiers pour moi sont mon frère et moi (ses seuls enfants d'un premier mariage) et sa femme actuelle d'une seconde noce sous contrat de mariage. Je voudrais savoir dans quelles proportions chacun doit hériter et les démarches à mettre en œuvre. Merci de votre réponse

Par **Upsilon**, le **20/04/2010** à **21:24**

Bonjour et bienvenue sur notre site. En fait, tout dépend du type de contrat de mariage de votre père. Dans tous les cas, il vous faut prendre contact avec un notaire, muni d'un livret de famille et du certificat de décès afin d'ouvrir la succession de votre père.